

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 25/09/2023**OBJET : Cession de droit d'image visuels****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 24****Nombre d'exprimés : 26****Date convocation 19/09/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Marie-Hélène BERNARD (arrivée au point n°5), Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

**Procurations :**

Claire ROSIER à Xavier FELIX

Ludivine CHIERICI à Bruno PONNET

**Excusés**

Linda BEGGUI

Fabrice MORICHON

Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Xavier FELIX est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-216900092-20230925-150\_2023-DE

Daniel POMERET expose que la société OFFICE CONCEPT et ses différentes entités, demande l'autorisation d'exploiter et de diffuser les photos de leurs réalisations, qui ont été prises le 20/07/2023 au sein des locaux de la nouvelle salle des mariages et du Conseil Municipal et ce, pour une durée illimitée et sur un territoire géographique illimité.

Ces photos pourront être utilisées sur des supports de communication à vocation commerciale afin de présenter son savoir -faire aux clients et prospects d'Office Concept et de ses différentes entités. Elles pourront également être publiées sur les supports de communication digitaux d'Office Concept et de ses différentes entités : sites internet, pages LinkedIn et Facebook, Pinterest, Instagram etc...

Il est également convenu que la commune pourra faire usage libre de ces images pour son propre compte.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité des membres présents

**1°) AUTORISE** la société OFFICE CONCEPT et ses différentes entités à exploiter et à diffuser les photos de leurs réalisations, qui ont été prises le 20/07/2023 au sein des locaux de la nouvelle salle des mariages et du Conseil Municipal et ce, pour une durée illimitée et sur un territoire géographique illimité,

**2°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

